

COMPTE RENDU DU 31 MARS 2017

Présents: Georges Grévoz, Maire, Patrick Gabriel, Adjoint, Jean-François Grizard, Adjoint, Virginie Bernard, Viviane Courbière, Sylvette Gonnon, David Provost (arrive à 20h55), Jean-Marie Sanlavage, Jacques Valin.

Représentés : Isabelle Alliot (pouvoir à Jean-Marie Sanlavage)
Caroline Chapelle (pouvoir à Viviane Courbière)
Thierry Finet (pouvoir à Jean-François Grizard)

Absent : Xavier Taveneau

Secrétaire de séance : Jean-Marie Sanlavage

M. le Maire remercie les participants et ouvre la séance.

Approbation du compte rendu des séances des 17 janvier et 07 mars 2017

M. le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des séances des 17 janvier et 07 mars 2017, qui sont approuvés à l'unanimité.

1 – Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2017 (2017-016)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé une diminution de l'abattement général à la base et des abattements pour personnes à charge pour la taxe d'habitation qui sera lissée sur plusieurs années ;

Après en avoir entendu cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de reconduire les taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2016 pour l'année 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,26 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,87 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13,49 %

DECIDE que la diminution de l'abattement général à la base et des abattements pour personnes à charge pour la taxe d'habitation sera poursuivie.

2 – Vote du Budget Primitif 2017 (2017-017)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

M. le Maire propose le Budget Primitif 2017 au conseil municipal.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à mains levées et à l'unanimité :

ADOPTE le Budget Primitif de la commune pour l'année 2017, qui s'équilibre comme suit :

- au niveau de la section de fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
655.413,8933 €	655.413,89 €

- au niveau de la section d'investissement
au niveau du chapitre dans les dépenses non individualisées de la section d'investissement
par opération pour les opérations votées

DEPENSES	RECETTES
431.654,61 €	431.654,61 €

M. David Provost expose le projet de l'aire de jeux pour les enfants. Un devis pour le terrassement et l'enrochement s'élève à 10.000 €.

M. Jean-Marie Sanlaville demande si le lieu sera clos, entre autre pour le problème des déjections canines. Cela n'est pas prévu.

M. Jean-Marie Sanlaville souhaiterait que cet équipement soit opérationnel pour cet été, car on en parle déjà depuis longtemps.

M. David Provost revient sur le projet de mise en place d'une garderie le mercredi midi comme il en a été fait part au dernier conseil d'école. Il demande si les chiffres de fréquentation depuis la rentrée de septembre 2016 des services périscolaires peuvent être transmis. M. Le Maire précise qu'il ne sera pris aucune décision avant les résultats de l'élection présidentielle. Il faudra d'une part voir ce qu'il adviendra de la réforme des rythmes scolaires et d'autre part les prévisions d'inscriptions pour la prochaine rentrée pourraient peut-être donner lieu à l'ouverture d'une 4^{ème} classe.

3 – Remboursement de frais avancés par M. GREVOZ (2017-018)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

Monsieur le Maire informe les conseillers que pour bénéficier d'un tarif plus favorable pour l'impression du bulletin, il a réglé sur internet par carte bancaire la facture à l'Ordre de Print Bas Prix d'un montant de 789,36 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement de la somme de 789,36 € avancée par M. Grevoz.

DIT que cette somme sera prélevée sur l'article 6237.

4 – Retrait de la commune de pommiers du Syndicat Intercommunal des Collèges du secteur scolaire de Villefranche (2017-019)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

Monsieur le Maire informe que le Comité Syndical par délibération du 08 mars 2017 a accepté le retrait de la Commune de Pommiers du Syndicat sans contrepartie financière.

Il rappelle que conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le retrait envisagé, faute de quoi leur avis sera réputé favorable.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le retrait de la commune de Pommiers du Syndicat Intercommunal des Collèges du secteur scolaire de Villefranche, sans contrepartie financière.

5 – Autorisation au maire de signer la convention de groupement de communes pour la désignation d'un prestataire de mutuelle communale (2017-020)

Rapporteur : M. Georges GREVOZ

Monsieur le Maire rappelle qu'en liaison avec la commune d'Arnas, la municipalité a la possibilité de mettre en place une mutuelle santé communale pour les habitants de la commune mais aussi pour tous ceux qui travaillent sur la commune, à compter du 1er janvier 2018.

Le principe est de construire et de lancer un appel d'offres commun avec plusieurs communes pour sélectionner une mutuelle offrant les meilleures conditions cotisations – prise en charge.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention pour le groupement de communes dans le cadre de la recherche d'un prestataire d'assurance complémentaire santé (« mutuelle ») pouvant offrir des conditions contractuelles avantageuses à leurs administrés et aux personnes qui travaillent sur leur commune, afin de pouvoir engager la consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

Une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie. Monsieur le Maire a informé la CAVBS qu'il n'a pas l'intention de faire appliquer le droit de préemption urbain sur le dossier suivant :

- Vente d'une habitation appartenant à M. Guillaume CHARLEUX cadastrée Section B n°1185 et 1187 d'une surface de 0 a 97 ca située 25 Impasse François Dénoyer.

Mariages :

Monsieur le Maire informe qu'une célébration de mariage est prévue le 03 juin 2017. Il est demandé qui peut assister.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose qu'un livre de mariage connecté soit offert aux futurs mariés. Cette proposition n'est pas retenue.

Tenue du bureau de vote :

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation de la tenue du bureau de vote du 07 mai n'est toujours pas close. Il faut trouver une solution rapidement.

Informations CAVBS :

M. le Maire informe que le budget a été voté le 30 mars 2017 dont 1 vote contre et 17 abstentions. M. le Maire explique un problème de provision non inscrite au budget concernant la répartition des attributions de compensation SDIS.

Baux communaux :

La taille n'est toujours pas effectuée. M. Pierre a appelé hier pour dire qu'il allait commencer.

M. Jean-François Grizard fait remarquer que s'il faut prendre la taille à notre charge cela va avoir un coût non négligeable

Il faudrait voir s'il est possible de se dégager de ce bail si rien n'est fait.

Eclairage public :

M. Jean-Marie Sanlaville signale que malgré la fin des travaux sur la Grand'Rue vers Denicé l'éclairage reste allumé la nuit. M. le Maire informe que cela a été omis et qu'il faudra voir avec le SYDER pour la modification.

M. le Maire expose que la pharmacie lui a dit que quand il est de garde les personnes ont du mal à le trouver car il n'y a pas d'éclairage public. Il est demandé si son enseigne lumineuse fonctionne.

Mme Viviane Courbière signale que les bornes installées font bien ralentir les véhicules mais demandent si elles peuvent être lestées. M. Grévoz précise qu'elles seront remplacées par du matériel plus adapté appartenant au Département.

M. Jacques VALIN demande ce qu'il en est pour les plaques des regards de tabourets. La CAVBS va s'en occuper.

Plan de la commune :

Le plan est presque prêt. Il nous reste à fournir des photographies de différents lieux du village.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 30

Liste des délibérations prises

2017-016	Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2017
2017-017	Vote du Budget Primitif 2017
2017-018	Remboursement de frais avancés par M. GREVOZ
2017-019	Retrait de la commune de pommiers du Syndicat Intercommunal des Collèges du secteur scolaire de Villefranche
2017-020	Autorisation au maire de signer la convention de groupement de communes pour la désignation d'un prestataire de mutuelle communale